

MINISTÈRE  
de  
L'INDUSTRIE, du TRAVAIL et  
de la PRÉVOYANCE SOCIALE

Direction Générale de l'Industrie

SERVICE  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

N° 358569

ROYAUME DE BELGIQUE



## BREVET D'INVENTION

Le Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Vu la loi du 24 mai 1854 :

Vu la convention d'union pour la protection de la propriété industrielle  
approuvée par la loi du 10 juin 1914;

Vu le procès-verbal dressé le 1 Mars 1929,  
à 12 h 15', au Greffe du Gouvernement provincial de Brabant d'Ouvvers,

### ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est délivré à *Ruston, Multi-Fider*  
*Operation, Graybar Building, 420 Lexington*  
*Avenue à New-York E. U. S. A.),*  
*représenté par M. J. Gueyb, à Ouvvers,*  
un brevet d'invention pour *Appareils combinés aux*  
*instruments combinés permettant le calcul*  
*et l'écriture,*

faisant l'objet d'une première demande de brevet qu'elle a déclaré  
avoir été déposée aux Etats-Unis d'Amérique, le 10

*septembre 18 au nom de M. J. C. Ruston et*  
*A. Gahagan, dont elle est l'auteur.*

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques  
et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention,  
soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'inven-  
tion (mémoire descriptif et dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de  
sa demande de brevet.

Bruxelles, le 2 Mars 1929.

Pour le Ministre et par délégation :  
Le Directeur Général de l'Industrie :

*J. Pasteur*

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,  
DU TRAVAIL ET  
DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE



ROYAUME DE BELGIQUE  
BREVET D'INVENTION N° 358569

DEMANDE DÉPOSÉE LE 31 MARS 1929

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTE MINISTÉRIEL DU 30 AVR. 1929  
POUR LE MINISTRE & PAR DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE.

*A. B. K.*



MEMOIRE DESCRIPTIF  
déposé à l'appui d'une demande de  
BREVET D'INVENTION

formée par :

la Société dite: Ruxton Multi-Vider Corporation, ayant son local  
social: Graybar Building, 420 Lexington Avenue, New-York City,  
New-York, (E.U.d'A.);

pour:

" Perfectionnements aux instruments combinés permettant le cal-  
cul et l'écriture."

Priorité de la demande de brevet déposée aux Etats-Unis le 10 no-  
vembre 1928, Serial N°318492 aux noms de William Vernon Chickering  
RUXTON et Andrew Gahagan, et dont la Société susdite est l'ayant  
droit.

=====

La présente invention se rapporte à des appareils combinés  
permettant de calculer et d'écrire.

Elle vise un instrument dans lequel sont combinés plusieurs  
organes calculateurs associés et à l'un de ceux-ci est fixé un  
dispositif pour écrire tel une plume, un crayon, un style ou ana-  
logue. Dans la présente forme de réalisation de l'invention,  
deux organes glissants sont réunis ensemble de façon à former

*M*

un manche de forme polygonale pour tenir la partie servant à écrire; chaque pièce porte une échelle graduée qui correspond à une échelle tracée sur l'autre organe, de telle sorte qu'on puisse effectuer des calculs mathématiques. Les pièces sont retenues de façon à pouvoir coulisser l'une contre l'autre au moyen de glissières convenables; à l'une de ces pièces est fixée une prise pour la saisir, laquelle revêt la forme d'un objet servant à écrire (un crayon dans ce cas) et sur l'autre pièce est montée une prise constituée par une gomme à effacer. Dans l'intervalle entre les pièces coulissantes, se trouve un réservoir convenable pour les mines de crayon.

L'appareil ainsi construit forme un ensemble compact, de construction robuste, et il n'est pas plus gros qu'un porte-plume réservoir ordinaire ou un crayon; avec cet appareil, des calculs mathématiques précis peuvent être rapidement effectués. Les échelles sont exactement gravées et portent des indications qui simplifient l'emploi, spécialement pour le débutant auquel peuvent être ainsi indiqués l'application des signes + et - pour la détermination correcte des chiffres décimaux, des repères pour les index et de nombreux avantages qui apparaîtront dans la description et les dessins.

A titre d'exemple et pour faciliter l'intelligence de la présente description, on a représenté aux dessins annexés un mode de réalisation de l'invention:

La figure 1 est une élévation de l'instrument partiellement tiré;

la figure 2 est une coupe verticale en long de l'appareil de la fig.1;

la figure 3 est un plan de la pièce supérieure (mâle) de l'appareil de la fig.2;

la figure 4 est un plan de la pièce inférieure (femelle) de l'appareil de la fig.2;

la figure 5 est une coupe suivant la ligne A-A de la fig. 2;  
la figure 6 est une coupe suivant la ligne B-B de la fig. 2;  
la figure 7 est une vue perspective du réservoir à mines  
et du couvercle.

Sur la fig. 1 est représenté un appareil simple composé de deux pièces 1 et 2 qui portent des échelles 3 et 4 graduées dans ce cas en divisions logarithmiques quoique l'invention ne soit pas limitée à ces divisions et que toute autre échelle ou système de graduations puisse être employé suivant les cas particuliers des calculs que l'on désire faire. Les deux pièces 1 et 2 peuvent porter des graduations sur les parties 5 et 6 (fig. 5) aussi bien que sur celles représentées à la fig. 1, si l'on préfère procéder de la sorte. Ces deux pièces sont creuses et la pièce 1 porte intérieurement une glissière mâle 7 qui est rigidement fixée sur elle par les tenons à tête rivée 8 et 9. Cette glissière 7 présente un prolongement 10 disposé de façon à dépasser au-delà de la partie creuse de la pièce 1. Sur ce prolongement est montée une pièce de liaison 11 au moyen du rivet 12 et, en le tournant, le manchon 13 s'ajuste sur l'extrémité rétrécie de la pièce 1; il est alors maintenu sur la pièce de liaison 11 par le frottement ou autrement, de façon à former un ensemble rigide; on prévoit en même temps la place d'une gomme 14 dans le manchon 13, sur lequel s'ajuste le chapeau 15 qui donne l'aspect fini que l'on voit à la figure 1. On constatera de même sur la fig. 1 que la pièce 2 possède aussi une extrémité rétrécie 16 laquelle, quand on ferme l'instrument, s'ajuste à l'intérieur du manchon 13. Dans cette réalisation on a utilisé une gomme mais d'autres accessoires peuvent être adjoints, l'un des principaux usages étant de constituer à cette extrémité de la pièce 1 une prise pour faciliter l'usage de la même façon que la pointe 27 agit comme prise pour actionner la pièce 2. Les prises, qu'il s'agisse de gommes ou d'organes pour écrire, sont

avantageuses pour l'emploi rapide et précis de l'appareil, et en utilisant de telles prises ayant cette forme, de nombreux avantages supplémentaires sont assurés.

La pièce 2 porte une glissière femelle 17 dans sa partie creuse, laquelle est solidement assujettie par les tenons à tête rivée 18, 19, 20. Vers l'une des extrémités de la pièce 2 et dans sa partie creuse, est logé un réservoir à mines. Celui-ci consiste en une plaque repliée 21 ayant des rebords 22 et le tenon 19 maintient cette pièce en même temps que la glissière 17. Comme on le voit à la fig.7, la pièce 21 forme avec la glissière 17 un réservoir dont l'extrémité est ouverte, et dans lequel les mines peuvent être logées. Pour retenir ces mines, un couvercle 23 s'ajuste dans la glissière 17 et les extrémités recourbées 24 viennent en prise avec les bords élastiques 25 (le bord opposé à 25 n'étant pas visible) découpés dans la pièce 21 de façon à maintenir le couvercle en place. Un rebord 26 sur le couvercle 23 facilite l'enlèvement aisé du couvercle.

A l'autre extrémité de la pièce 2 se trouve une pointe de porte-mine 27 d'un modèle habituel à part que la pièce centrale 28 porte un prolongement plat 29; celui-ci est suffisamment en retrait pour s'appliquer au fond de la glissière 17 où il est maintenu par le tenon 20; ainsi la pointe 27 est assujettie au bec 30 de la pièce 2 et le joint entre ces pièces est étroit et lisse de même que celui entre le manchon 13 et la pièce 1. L'extrémité rétrécie 31 de la pièce 1 est ajustée dans la pointe 27 de la même manière que l'extrémité rétrécie 16 de la pièce 2 dans le manchon 13. Par suite, dans la position fermée l'instrument forme un ensemble compact à surface lisse.

Les échelles sur les pièces 1 et 2 pouvant être graduées suivant le type désiré, quand ce type a été choisi et que les graduations ont été faites en conséquence, les calculs correspondants peuvent être faits rapidement. Cependant on peut ajouter

certaines indications qui facilitent les opérations et contribuent matériellement à obtenir rapidement le résultat. Une telle indication est représentée à la fig. 1 où une flèche 32 est placée sur la graduation; il en résulte que la visibilité est plus grande, l'ajustage et les lectures étant faits plus rapidement et plus facilement. Les autres index peuvent aussi être signalés. De plus, quand il y a des chiffres décimaux, la mise en place de la virgule donne souvent lieu à des confusions; les règles gouvernant cette mise en place sont en effet différentes par exemple pour les multiplications et les divisions et dépendent aussi de la position des pièces glissantes. Par suite, pour faciliter l'application convenable de ces règles, on peut placer un signe + en 33 et un signe - en 34 pour indiquer que dans un cas les caractéristiques, ou nombre de chiffres avant la virgule, doivent être ajoutés, et que dans d'autres cas elles doivent être soustraites. Dans un but de démonstration, on peut se référer à ces signes pour l'indication des chiffres décimaux et de la place de la virgule, ces signes pouvant avoir soit la forme indiquée, soit une autre forme.

L'invention a été décrite dans une forme de réalisation préférée, mais bien entendu elle n'est pas limitée à cette forme. Par exemple, on peut substituer une plume à la pointe porte-mine et s'il s'agit d'un porte-plume réservoir, le réservoir d'encre sera logé dans la partie creuse entre les pièces coulissantes. D'une façon analogue, un curseur, comme il est bien connu dans la partie, peut être ajouté sur l'appareil pour faciliter l'emploi et la lecture des échelles.

L'invention est susceptible d'être réalisée avec plus de deux échelles en ajoutant d'autres glissières principales ou supplémentaires et de cette façon des calculs plus nombreux et plus compliqués peuvent être effectués.

Il est clair, d'après la description précédente, que décom-

breux changements ou altérations peuvent être apportés à l'appareil sans sortir du cadre de l'invention.

Revendications.

1.-Appareil combiné pour le calcul et l'écriture, caractérisé par le fait qu'il comporte des organes calculateurs réunis l'un à l'autre par une liaison coulissante, un instrument pour écrire étant fixé sur l'un des dits organes et l'appareil possédant intérieurement un réservoir.

2.-Appareil combiné pour le calcul et l'écriture, conforme à la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comprend deux pièces creuses mobiles l'une par rapport à l'autre, chacune constituant la moitié de l'appareil et chacune comportant dans sa partie creuse des moyens qui coopèrent avec des moyens analogues prévus dans le creux de l'autre pièce pour maintenir les deux pièces en liaison coulissante, ces deux pièces constituant l'appareil entier et présentant, quand elles sont au contact l'une de l'autre suivant toute leur longueur, une surface extérieure continue et lisse, l'une des dites pièces portant un instrument pour écrire.


3.-Appareil combiné pour le calcul et l'écriture, conforme à la revendication 2, caractérisé par le fait que les moyens pour maintenir les pièces en liaison coulissante ont de préférence la forme de glissières disposées dans la partie creuse de chaque pièce et agencées de telle sorte que les parties en contact des dites pièces présentent toujours une surface extérieure continue et lisse.

4.-Appareil combiné pour le calcul et l'écriture, conforme aux revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le réservoir est formé par une pièce combinée avec l'une des glissières.

5.-Appareil combiné pour le calcul et l'écriture, conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que la pièce portant l'instrument pour écrire supporte aus-

- 7 - 353569

si le réservoir tandis que l'autre pièce porte une prise permettant de la saisir.

Attesté, le 21 Mars 1929.  
R. P. de la Ruxton Multi-Vides Corporation  
R. P. de Jacques CHEVRE  


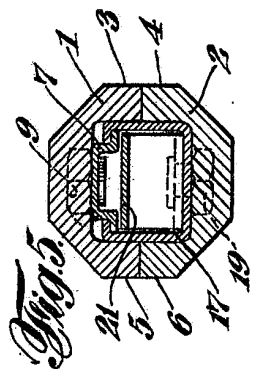
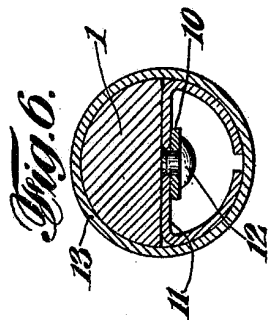
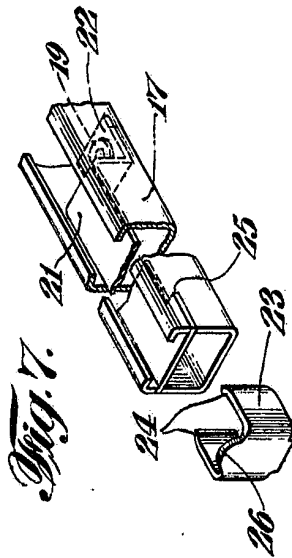
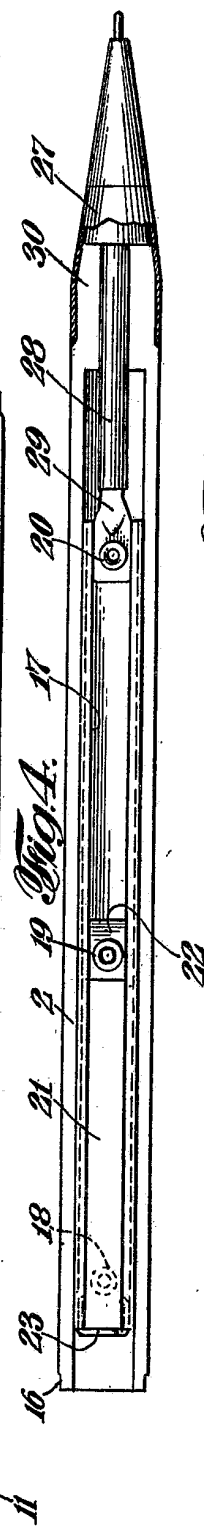
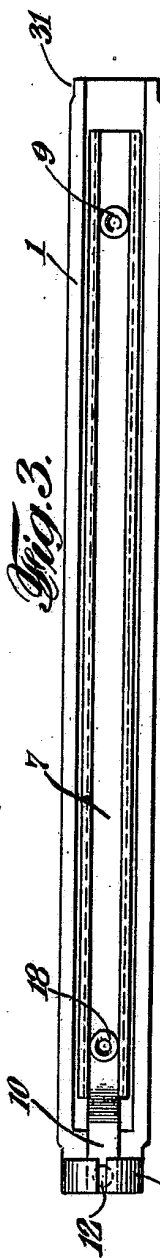
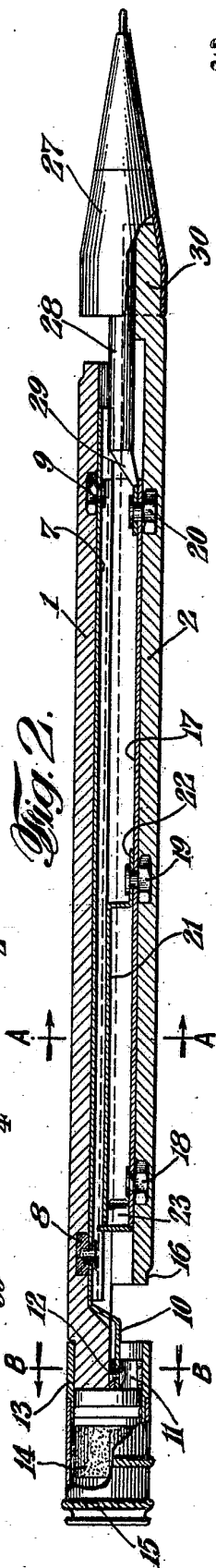


8569

# Ruxton Multi-Vider Corporation

*plumier*

353569



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE  
DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIAL

- 6 MAR 1929

BREVETS

Attested, this 1st day of May 1929  
P. For de Ruxton Multi-Vider Corpo-  
ration  
P. For de JACQUES C. VILLES

*[Signature]*